



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 10/2017 :

Demande de crédit de CHF 185'200. — TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint-Cergue RC 25-C-P

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 14 août 2017 avec Monsieur le Municipal Patrick Hübscher, accompagné de Monsieur Christian Vuilliomenet, Chef du service des infrastructures, puis a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à les remercier pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : Cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

Budget : Le montant total du préavis (CHF 185'200) résulte de l'examen d'adjudications récentes pour des travaux similaires, dont les prix se tiennent dans une fourchette de 10%.

Ainsi qu'il est indiqué dans le préavis, les subventions de l'Etat permettraient d'alléger la facture finale d'un montant de CHF 42'000 environ.

La commission des finances estime le descriptif réaliste.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : L'amortissement de cet investissement s'effectue sur 30 ans, courant pour ce type de travaux.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque financier particulier n'est à envisager sur cet investissement.

Il convient de préciser ici que le coût de tels travaux augmente avec le degré de dégradation de la chaussée. Plus les déformations sont profondes, plus les travaux de réfection sont importants. C'est pourquoi la Municipalité souhaite agir le plus tôt possible.

Néanmoins, les travaux envisagés ne seront pas forcément réalisés dès le préavis adopté. La décision sera prise en fonction du résultat de carottages qui seront encore effectués. Si ceux-ci montrent que le revêtement supportera encore l'hiver à venir sans dégradation profonde, les travaux seront reportés au printemps prochain.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 10/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis municipal N° 10/2017 concernant la demande de crédit de CHF 185'200. — TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint-Cergue RC 25-C-P ;
2. D'accorder un crédit de CHF 185'200.-- ;
3. De financer ce dernier par la trésorerie ;
4. D'amortir cet objet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 14 août 2017

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,



Didier HERMANN,



Michel PANNATIER

excusé

Méliné VINCENT



Jean-Marie WEYER

Rapporteur

